

Fiche d'information sur la situation des Roms et des Gens du Voyage dans l'UE

Qui sont les Roms et les Gens du Voyage ?

Le terme « **Rom** » est utilisé de manière générique pour désigner des groupes de personnes qui partagent plus ou moins des caractéristiques culturelles communes, tels que les Roms, les Sintis, les Gens du Voyage, les Ashkalis, et les Kalés. Ces groupes partagent également une histoire de marginalisation perpétuelle dans les sociétés Européennes.

Aucune information officielle sur l'origine ethnique n'est collectée de manière régulière à travers tous les pays membres de l'UE. Selon des estimations, il y aurait actuellement entre 10 et 12 millions de Roms dans l'UE, faisant des Roms **la minorité ethnique la plus importante au sein de l'UE**.

La plupart des Roms résidant dans l'Union Européenne sont des ressortissants d'un Etat-membre de l'UE et sont donc des citoyens de l'UE avec les mêmes droits et les mêmes responsabilités que n'importe quel autre citoyen de l'UE.

Le travail du FRA sur la situation des Roms

L'Agence des Droits Fondamentaux (FRA) est mandatée pour prodiguer des conseils étayés par des preuves sur tous les problèmes relevant des droits fondamentaux aux Institutions et Organismes de l'Union Européenne et aux Etats-Membres, pour implémenter la loi de l'Union Européenne.

Le FRA identifié de manière répétée les Roms comme **la minorité ethnique la plus vulnérable** à la discrimination et aux violations des droits de l'Homme dans l'UE.

Le FRA conduit une recherche sur l'accès des Roms à l'éducation, la santé, le logement et la liberté de mouvement. Après avoir analysé les problèmes rencontrés par les Roms, incluant des cas de violence raciste, le FRA identifie les initiatives positives ayant permis de surmonter ces problèmes et qui proposent des solutions de progrès.

Le FRA travaille **avec des communautés Roms**, les habilitant à contribuer à améliorer la situation des Roms au sein de l'UE de manière durable. Le FRA travaille aussi avec les **autorités locales**, qui sont bien placées pour observer que les droits des Roms soient effectivement respectés. Le FRA coopère avec les **Institutions Européennes**, le **Conseil de l'Europe** et d'autres

organisations afin d'assurer que le travail fourni par le FRA et les autres institutions est bien complémentaire.

Principales violations des droits fondamentaux des Roms

- **Discrimination dans l'accès au travail** – facteur majeur du chômage des Romanis.
- **Discrimination dans l'accès à l'éducation** – traitement inégalitaire des enfants des Roms par les enseignants qui ne leur prêtent pas une attention suffisante.
- **Discrimination dans l'accès au logement** – logements discriminants et SDF.
- **Discrimination dans l'accès aux soins et à la santé** – abus et violations du droit d'un accès égal aux services de santé.
- **Violence raciste et criminalité** – conséquences du stéréotypage et de la discrimination.

Déménager dans un autre Etat-membre

- Les Roms **rencontrent des problèmes avec les responsables des frontières/ visas**, incluant des demandes de pots-de-vin pour corrompre les responsables, en quittant et/ ou retournant dans leur pays d'origine.
- Les Roms sont bien informés de leur **droit général à la circulation**, mais **moins bien** du déploiement spécifique, et souvent complexe des **droits et obligations** concernant l'établissement de **résidence** pour les citoyens de l'UE dans un autre Etat-membre.
- La **pauvreté** causée par le **chômage**, la **discrimination** et le **racisme** est le principal facteur qui pousse les Roms à quitter leurs pays d'origine.
- Les Roms font face à des **difficultés pour trouver des emplois** dans le marché officiel du travail de leur pays d'accueil, car ils rencontrent de la discrimination et du stéréotypage.
- Les Roms rencontrent des **difficultés pour faire enregistrer leur logement** dans leur nouveau pays de résidence. En conséquence, ils peuvent faire face à des **difficultés pour accéder** aux systèmes de santé nationaux, aux logements publics, à l'assistance sociale et aux mesures d'intégration du marché du travail.
- L'exclusion de l'assistance sociale qui en découle a un impact **discriminant** sur les femmes, les enfants, les personnes âgées et les personnes handicapées.

Initiatives positives

Espagne – bien que l'obligation d'enregistrer sa résidence en Espagne soit établie, les citoyens de l'Union n'ont qu'à prouver leur identité et nationalité. Cette approche facilite grandement l'inclusion sociale des Roms.

Royaume-Uni – le recensement des écoles du Royaume-Uni inclut les « Roms » comme catégorie ethnique, ce qui est important pour pouvoir enregistrer le progrès des Roms à l'école et réduire à néant tout embryon de discrimination.

Italie – des solutions de logement existent pour assister les familles Roms vivant dans des « camps nomades » ghettoïsés afin d'emménager dans un logement plus intégré et qui peut être loué. Les différents acteurs institutionnels impliqués – aux niveaux municipal, provincial et régional – les Organisations Non Gouvernementales et la communauté Roms travaillent ensemble afin de mettre en place de telles interventions.

Accès au logement

- Très peu de Roms savent que des lois existent interdisant la discrimination au motif de l'origine ethnique dans l'acquisition d'un logement.
- Seuls 11,5% des Roms rapportent les incidents de discrimination dont ils sont victimes aux organismes compétents.
- Les enfants Roms des familles qui sont exposées aux évictions forcées ont de grandes **difficultés à suivre à l'école**.
- Ceux qui vivent dans des quartiers reclus sont plus sujets à aller dans des **écoles discriminées**.
- Les Roms résidant dans des communautés discriminées ou dans des conditions de vie inférieures à la norme n'ont qu'un **accès limité aux services publics et aux réseaux sociaux**.
- Vivre dans des quartiers ségrégués rend plus difficile de trouver du travail et de se rendre au travail.
- Les conditions de vie inférieures à la norme ont de **graves conséquences sur la santé**, en particulier pour les femmes et les enfants.

Initiatives positives :

- Le projet *Vesnicka souziti* (Village de Coexistence), sponsorisé par le **Gouvernement Tchèque** a permis la construction d'un nouveau quartier avec 54 logements destinés aux victimes Roms et non-Roms des inondations qui ont perdu leurs maisons à la suite d'une inondation de juillet 1997 qui avait touché la ville d'Ostrava.
- La Municipalité de Nalepkovo était parmi les premières en **Slovaquie** à concevoir et mettre en

place un projet de logement en 3 phases pour les Roms à partir de 1994, qui incluait la construction de 64 nouveaux logements et octroyant des micro-prêts accessibles et sans intérêts pour meubler ou rénover le logement. Cette initiative a eu un impact sur la formation d'une politique nationale spécifique sur le logement des Roms.

- Le gouvernement local de Kerecsend en **Hongrie** a développé des « nids d'habitation » pour les jeunes familles Roms, qui paient 21€ de loyer par mois avec 58€ supplémentaires sous la forme d'épargne afin qu'ils puissent acquérir une nouvelle maison en cinq ou six ans afin de laisser la place à de nouvelles familles dans les « nids d'habitation ».

Victimes du crime

- 1 Rom sur 4 interviewé dans un récent sondage du FRA a rapporté une moyenne de 4 incidents d'attaques, de menaces ou de sérieux harcèlement sur une période de 12 mois, suggérant que les **crimes racialement motivés sont une expérience quotidienne**.
- **Le manque de confiance dans l'application de la loi** et dans l'appareil judiciaire a été rapporté par plus de 65% des Roms interviewés.
- Seuls 14% des Roms interviewés étaient en mesure de nommer une organisation qui pouvait les assister en cas de discrimination.

* * *

Fiche d'information traduite par



PMC Europe

80 bis, rue de l'Ouest
75014 Paris

Contact : pmc_europe@yahoo.fr

Tél : +33/0 143 21 97 09

<http://www.pmc-europe.info/>

* * *

Pour plus d'information (en anglais), vous pouvez vous rendre sur la page web du FRA sur les Roms :

www.fra.europa.eu/fraWebsite/roma/roma_en.htm